



Arrêté municipal n°2024-258-BOI

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE DE LA VILLE D'AIRE SUR LA LYS

\*\*\*\*\*

**OBJET : Débit temporaire de boissons**

**Bal Popul'Aire des Pompiers organisé par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Aire-sur-la-Lys, le samedi 13 juillet 2024**

Le Maire,

VU :

Le Code de santé publique, notamment ses articles L. 3321-1, L. 3324-2, L. 3335-1 et L. 3335-4 ;

Le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2, L. 2214-4 et L. 2542-8 ;

La demande formulée par Monsieur Mickaël FRASSINT, Président de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers d'organiser le Bal Popul'Aire des Pompiers sur la Grand Place du samedi 13 juillet 2024 à 19h00 au dimanche 14 juillet 2024 à 1h00.

\*\*\* ARRETE \*\*\*

**Article 1.** – Monsieur Mickaël FRASSINT, Président de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers est autorisé à organiser le Bal Popul'Aire des Pompiers, du samedi 13 juillet 2024 à 19h00 au dimanche 14 juillet 2024 à 1h00, sur la Grand Place d'Aire-sur-la-Lys.

**Article 2.** – Conformément à la réglementation en vigueur, les boissons mises en vente seront limitées à celles des groupes 1 et 3.

**Article 3.** – Le bénéficiaire de la présente autorisation devra se conformer strictement aux prescriptions imposées aux débits de boissons (horaires d'ouverture, protection des mineurs contre l'alcoolisme, répression de l'ivresse publique, etc).

**Article 4.** – Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Lille dans les deux mois à compter de sa notification.

**Article 5.** – Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Chef de la Police Municipale, Monsieur le Lieutenant de Gendarmerie et tout agent de l'autorité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet officiel de la ville d'Aire-sur-la-Lys, notifié à l'intéressée, et transmis à la Préfecture du Pas-de-Calais.

Fait à Aire-sur-la-Lys, Le 6 juin 2024.

Pour extrait conforme,  
**Jean-Claude DISSAUX,**

Maire d'Aire-sur-la-Lys.

Accusé de réception en préfecture  
062-216200147-20240606-2024-258-BOI-AR  
Date de télétransmission : 12/06/2024  
Date de réception préfecture : 12/06/2024